PACK ANNULATION AIR ZERO G

Conditions Générales

Objectif :

Couvrir les frais d'annulation Air Zero G en cas de maladie ou d'accident.

Dispositions générales :

Montant couvert : frais d'annulation Air Zero G selon conditions de vente, avec un maximum de 7 950 € TTC par participant

Territorialité : sans restriction sur l'origine ou la nationalité des participants

Condition préalable : la pack annulation doit être souscrit conjointement à l'inscription du Participant au vol Air Zero G.

Tarif : 350 € TTC
Cette option est non annulable, non remboursable.

Modalités :

Lorsqu'un Participant est dans l'obligation de reporter ou d'annuler son vol, nous acceptons le changement de Participant sans frais (sous réserve que le dossier d'inscription du nouveau Participant soit retourné complet et validé maximum 48h avant le vol) ou nous remboursons les frais d'annulation Air Zero G, à concurrence du montant maximum de 7 950 € TTC.

Nous intervenons pour les motifs et circonstances énumérés ci-après, à l'exclusion de tout autre, et sous réserve de fourniture de l'attestation médicale déclarant apte le Souscripteur dans les délais impartis :
- 30 jours après la réservation à plus de 90 jours avant le vol,
- 7 jours après la réservation à moins de 90 jours avant le vol.

Pour les Participants âgés de 40 ans et plus s'inscrivant sur un vol prévu plus d'un an après la réservation, le délai de 30 jours pour transmettre le certificat d'aptitude médicale court à compter de la date correspondant à un an avant la date du vol.

MALADIE GRAVE, ACCIDENT GRAVE OU DECES y compris l'aggravation de maladies antérieures et des séquelles d'un accident antérieur du Participant, de son conjoint de droit ou de fait ou d'un ascendant direct (père, mère) ou d'un descendant direct (fils, fille), dans la limite du remboursement de deux Participants par événement.

DECLARATION DE GROSSESSE postérieure à la réservation

LICENCIEMENT ECONOMIQUE du Participant ou de son conjoint, la décision n'étant pas connue au moment de la réservation du vol Zero G ou l'achat du présent Pack Annulation.

CONVOCATION DEVANT UN TRIBUNAL uniquement dans les cas suivants :

le Participant est convoqué en qualité de juré d'Assises,
ou dans le cadre d'une procédure d'adoption d'un enfant,
ou dans le cas d'une désignation d'expert nécessitant la présence du Participant.
La date de convocation doit coïncider avec la date du vol Air Zero G.

DESTRUCTION DES LOCAUX PROFESSIONNELS ET/OU PRIVES intervenue après la date de souscription du Pack Annulation, par suite d'incendie, d'explosion ou de dégâts des eaux, sous réserve que les dits locaux soient détruits à plus de 50%.

Cas d'exclusion :

Le pack Annulation ne couvre pas les sinistres provoqués intentionnellement par le participant ou ses proches, ou d'autres causes non citées ci-dessus (comme par exemple la non présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables pour voyager, tels que la pièce d'identité, etc…)

Un participant qui fournit de faux renseignements ou use de documents faux ou dénaturés dans l'intention de tromper Avico / Air Zero G, perd tout droit à la garantie du Pack annulation.

Durée de la garantie :

La durée de validité du pack Annulation prend effet le jour de la souscription du contrat et expire à votre arrivée chez Novespace le matin du vol.

Demande de prise en charge :

Vous devez aviser AVICO dans les cinq jours ouvrés suivant l'événement entraînant le déclenchement du Pack Annulation, par mail : France@airzerog.com

Ou par courrier : AVICO
33 avenue de Wagram
75017 PARIS
Téléphone : +33 (0)1.58.61.27.27

Votre demande doit être accompagnée :

- en cas de Maladie ou d'Accident, d'un certificat médical précisant l'origine, la nature, la gravité et les conséquences prévisibles de la Maladie ou de l'Accident, ainsi que la photocopie de l'arrêt de travail.
- en cas de licenciement économique, d'une photocopie de la lettre de licenciement, d'une photocopie du contrat de travail, et d'une photocopie du bulletin de salaire attestant du solde de tout compte,
- en cas de grossesse, d'une photocopie de la feuille d'examen prénatal et d'une photocopie de l'arrêt de travail
- en cas de décès, d'un certificat et d'un justificatif de lien de parenté (fiche d'état civil), dans les autres cas de tout justificatif